L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 MARS 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
N° 83, RUE DE CHARTRES

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 26 MARS

POUR PRÉSIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRÉSIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.

BULLETIN.

LETTRE DE WASHINGTON.

Washington, Mardi matin, 23 Mars 1852.

Mon cher Monsieur:

Le Président a reçu hier de cette ville c'est-à-dire, du district de Colombie, un message qui a été lu devant le Congrès. Ce message contenait un vrai de mandamus ordonnant aux juges de paix qui ont fait la vérification des élections, de procéder au dépouillement des votes et de proclamer, pour votre ami n'a pas eu d'adversaire. Le Juge Buchanan, dans la ville, a remarqué, accédé le mandamus et ordonné que le dépouillement ait lieu.

A la fin porte que le shérif devra nommer les scrutateurs. Le Juge Buchanan a déclaré que ce [illegible] veut dire simplement les [illegible] de votes [illegible] les [illegible] des commissaires et greffiers d'élection.

Il est bien, mais quel résultat cette longue [illegible] aura-t-elle? Que veut-on? Que demande-t-on? Est-ce que les démocrates croient à la validité de l'élection? Nous n'avons rencontré personne qui en ait un doute le moindre du scrutin. Le nom de M. Lewis se trouve pas dans cette affaire, toute savoir, mais n'est pas [illegible] preuve qu'il était à la vaille de l'élection de son concurrent!

Nous regrettons profondément cette bataille que prennent nos adversaires de s'élever tout de plus contre le verdict des électeurs et de faire en dans l'arrêt de la bastoche pour y trouver des armes contre le peuple lui-même. Qu'on nous rogne le tranchement. Prétend-on, malgré la majorité obtenue par M. Crossman, avoir celui de la marine pour y placer M. Lewis? C'est tout simplement impossible, car en supposant que dans certains polls les inspecteurs aient négligé de remettre les bulletins dans la boîte, ce que nous ignorons, la volonté du peuple n'en est pas moins connue. La substitution de M. Lewis à M. Crossman serait un coup-d'État au petit pied, et les coups-d'État ne sont pas de mise de ce côté de l'Atlantique. Ordonnera-t-on une nouvelle élection? Mais M. Crossman obtiendrait alors une majorité certaine. Les électeurs en masse protesteraient contre la tendance désordonnée qui cherchent depuis quelque temps à remplacer la soumission commandée aux candidats vaincus. Quand le réalisé d'une élection n'est pas douteux, on a toujours tort de contester la vérité, ce serait seulement en blessée les susceptibilités démocratiques de la masse mais on fait de vouloir se venger d'une défaite.

BULLETIN.

[illegible] Washington [illegible] Mandamus [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Mandamus [illegible] Scrutin [illegible] Lewis [illegible] Crossman [illegible] Buchanan [illegible] Lewis [illegible] Crossman [illegible] Lewis [illegible] Crossman [illegible] Lewis [illegible] Crossman